

SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Commune de PEYROLLES

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau**

Exercice 2012

**Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales**



⇒ *Vous pouvez trouver de l'aide à la rédaction du rapport sur le site*

<http://www.eaudanslaville.fr/>

Les éléments grisés correspondent aux informations demandées
dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service.....	4
1.1) Organisation administrative du service.....	4
1.2) Conditions d'exploitation du service.....	4
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	5
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	5
Points de prélèvement.....	5
1.6) Volumes produits.....	5
1.6.1) Points de production.....	5
1.6.2) Importations.....	6
1.7) Bilan des ressources.....	6
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau.....	6
1.9) Nombre d'abonnements.....	6
1.9.1) Répartition des abonnés par commune.....	6
1.10) Volumes vendus.....	7
1.10.1) Volumes consommés non facturés.....	7
1.10.2) Linéaire du réseau de desserte.....	7
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	8
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	8
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas).....	8
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.....	8
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	9
2.2.3) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0).....	9
2.3) Recettes d'exploitation.....	10
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	10
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	10
3) Indicateurs de performance d'eau potable.....	11
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS).....	11
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)	11
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	12
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	12
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS).....	12
4) Financement des investissements.....	13
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	13
4.2) Branchements en plomb.....	13
4.3) Etat de la dette.....	13
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	13
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	13

<u>4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....</u>	<u>13</u>
<u>5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....</u>	<u>14</u>
<u>5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles).....</u>	<u>14</u>
<u>5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....</u>	<u>14</u>
<u>6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....</u>	<u>15</u>

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P155.1 : taux de réclamations



⇒ Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique161>

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est composé uniquement de la commune de **Peyrolles**.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement (**DUP en cours**)
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie. Il n'y a pas d'agent affecté au service de l'eau. Mr Pierre DELEUZE, conseiller municipal, réalise bénévolement pour la commune tous les travaux de traitement, le nettoyage annuel des bassins, et la surveillance des installations.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches (responsabilités) est la suivante :		Société XXX	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service		X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations		X
	relève des compteurs		X
Gestion des abonnés	accueil des usagers		X
	facturation		X
	traitement des doléances client		X
Mise en service	des branchements		X
Entretien	de l'ensemble des ouvrages		X
	de la voirie liée aux ouvrages		X
	des branchements		X
	des canalisations		X
	des elôtures		
	des compteurs		X
	des équipements électromécaniques		X
	des forages		
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des plantations		
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		X
	de l'ensemble des ouvrages		X

	des branchements		X
	des canalisations		X
	des captages		X
	des elôtures		
	des compteurs		X
	des équipements électromécaniques		X
	des forages		
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des portails		
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage		X
	des installations électriques et informatiques		X
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion		
	des vannes et accessoires hydrauliques		X
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics		X
	traitement des boues		

1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert environ **34** habitants, plus 20 lits en gîte.

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Indice de protection	Prélèvement 2011 [m ³]	Prélèvement 2012 [m ³]	Variation en %
Puits Communal de Lasalle	**		3 029	3 126	3,2

**** fiches techniques des pompes jointes**

Variation peu importante entre 2011 et 2012, éléments explicatifs :

Départ d'une famille de 5 personnes d'un logement communal qui est resté inhabité plusieurs mois, travaux de maçonnerie dans et aux abords du bâtiment communal de La Planque et fuites sur 2 abonnements.

1.6) Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2011 [m ³]	Production 2012 [m ³]	Variation en %
Puits Communal de Lasalle	**	3 029	3 126	3,2

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

**** fiches techniques des pompes jointes**

Variation peu importante entre 2011 et 2012.

1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2011 [m ³]	Importé en 2012 [m ³]	Variation en %
<i>NEANT</i>			

1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée) en m ³			Eau traitée (produite) en m ³		
	2011	2012	Variation en %	2011	2012	Variation en %
Ressources propres	3 029	3 126	3,2	3 029	3 126	3,2
Importations	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>		<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	
TOTAL	3 029	3 126	3,2	3 029	3 126	3,2

1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/ import-export)	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, débit de pointe maximum...)	Date d'effet	Durée [an]
<i>NEANT</i>						
SANS OBJET						

1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	2011	2012	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	16	18	12,5
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
Nombre total d'abonnement	16	18	12,5

Le nombre d'abonnements est égale au nombre de compteurs installés sur le territoire de la collectivité.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1.9.1) Répartition des abonnés par commune

Commune de Peyrolles	18
Total des abonnés	18

Le nombre d'abonnés est égale au nombre de branchements (un abonné peut avoir plusieurs abonnements)

1.10) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Volumes vendus	2011	2012	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	1 206 m ³	1 617 m ³	34,1
- dont abonnés domestiques	1 206 m ³	1 617 m ³	34,1
- dont abonnés non domestiques	0	0	0
Volumes exportés	0	0	0
Total des volumes vendus	1 206 m ³	1 617 m ³	34,1

La période retenue pour le calcul des volumes est :

l'année civile

la période de relève de novembre N-1 à novembre N.

1.10.1) Volumes consommés non facturés

Volumes	2011	2012	Variation en %
Consommation sans comptage estimée	1 763 m ³	1 449 m ³	- 17,81
Volume de service	60 m ³	60 m ³	0

*Les volumes consommés sans comptage (essai poteaux incendie, bornes fontaines sans compteur, etc).
Les volumes de service (nettoyage de réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc)*

1.10.2) Linéaire du réseau de desserte

	2011	2012	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	3,743	3,743	0



2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération n° 05/2012 du 24 février 2012 pour application sur facturation de l'année 2012).

Les frais d'accès au service sont de 200 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestation	Montant facturé (HT)
Location compteur	68 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

Sont obligatoirement assujéti à la TVA :

-les services délégués

-les services d'eau potable des collectivités de plus de 3000 habitants

-les services précédemment assujéti à la TVA du fait de l'adhésion à un autre service.

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables : semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés : semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé.

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,168	0,22

2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	Variation en %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	68	68	0
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] <i>(rajouter autant de lignes que de tranches)</i>	1,15	1,15	0
Redevances et taxes	Abonnement syndicat** [€/an]	-	-	-
	Redevance syndicat** [€/m ³]	-	-	-
	Redevance pour pollution domestique	0,168	0,22	31
	TVA	0	0	0

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

** Syndicat de transport, de production, ...si le tarif est directement appliqué à l'abonné (apparaît sur la facture).

Jointes au RPQS, une présentation de factures de 120 m³ pour les années 2011 et 2012.

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} janvier 2011 en €/m ³	1 ^{er} janvier 2012 en €/m ³	Variation en %
Exploitant <i>(ligne inexistante en régie)</i>			
Collectivité			
abonnement	0,566	0,566	0
consommation	1,150	1,150	0
Autre collectivité	-	-	-
Redevance prélèvement	-	-	-
Redevance pour pollution domestique	0,168	0,22	31
TVA	0	0	0
Total [€ TTC]	1,884	1,936	31

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,936 €/m³ TTC

Si variations importantes entre 2011 et 2012, éléments explicatifs :

augmentation d'un tiers du prix théorique du m³ TTC uniquement dû à l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	2 678,04 €	3 391,17 €	26,65 %
dont vente d'eau domestique	2 678,04 €	3 391,17 €	26,65 %
dont ventes d'eau non domestiques	-	-	-
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	-	-	-
Régularisation des volumes exportés (+/-)	-	-	-
Contributions d'autres services	-	-	-
Contributions exceptionnelles du budget général	-	-	-
TOTAL	2 678,04 €	3 391,17 €	26,65 %

2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable au			
SANS OBJET			
dont vente d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL			



3) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

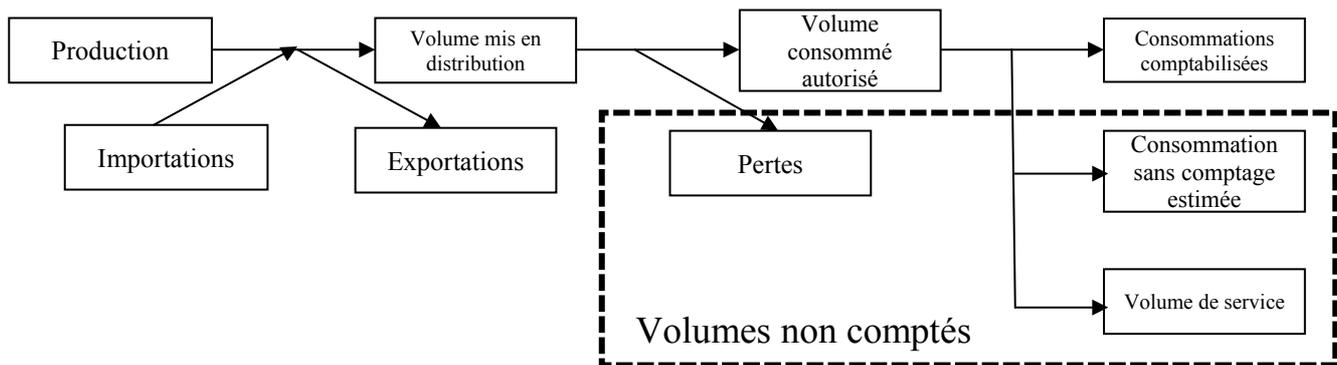
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS)

2012	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	3	0	100	-
Conformité physico-chimique (P102.1)	7	1	85	arsenic

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	Oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	Non	10	0
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	Oui	10	0
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	Oui	10	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, centouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	Oui	10	0
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	Non	10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	Non	10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	Non	10	0
TOTAL			100	10



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

Pour vous aider à la complétude des indices de performance P104.3 – P105.3 – P106.3 cliquez ici : http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/xls/Calcul_indices_P104-3_P105-3_P106-3_cle2dee77.xls

3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : **0** %.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : **(sans objet)** m³/km/jour.

3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : **(sans objet)** m³/km/jour.

3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : **(sans objet)** %.

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2008	2009	2010	2011	2012
	0	0	0	0	0

Le taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

20 % - DUP en cours : avis préliminaire de l'hydrogéologue agréé demandant la réalisation d'études complémentaires.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action, 20% Etudes environnementale et hydrogéologique en cours, 40% Avis de l'hydrogéologue rendu, 50% Dossier déposé en préfecture, 60% Arrêté préfectoral, 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme précédent) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées <i>(il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération)</i>	Contributions des collectivités adhérentes
	SANS OBJET		

4.2) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

	2011	2012
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	0	0
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	0	0

4.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs :	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	SANS OBJET	
dont en capital	SANS OBJET	

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2011	2012
Montant des amortissements	9 606,62 €	9 757,17 €

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
DUP en cours de réalisation	15 000 € sur 3 ans

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
DUP et Zonage adduction eau potable en cours de réalisation



5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2011	2012
Nombre d'abandon de créance	0	2
Montant des abandons de créance	0 €	330,17 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0	0

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
<div style="border: 1px solid black; background-color: #92d050; padding: 5px; display: inline-block;">SANS OBJET</div>	



6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné :

- aux EPCI qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.

- aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.

- aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³ :

	1er janvier 2011	1er janvier 2012	Evolution en %
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif*			
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*			
Agence de l'eau SANS OBJET ** Redevance de modernisation des réseaux de collecte*			
Autre collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*			
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*			
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*			
Total TTC global			

**** la commune de Peyrolles n'a pas de réseau d'assainissement collectif.**

* Se référer au RPQS de la collectivité compétente en matière d'assainissement collectif

**Facture eau de
consommation
2011
Commune de PEYROLLES**

concernant:	article	n° rôle
Conso. Moyenne pour 120 m3	xx	XXx

nouvel index	ancien index
120,00	0

Désignation	Base m3	Prix Unitaire	Montant
abonnement comp- teur		68,00	68,00
consommation eau	120,00	1,15	138,00
taxe	120,00	0,168	20,16
raccordement			
		total à payer	226,16

cette facture est payable avant le 31/01/2012

à la perception d'Anduze

Mairie de Peyrolles

n° de rôle	total à payer
XX	226,16

**Consommation Moyenne
pour 120 m3
30124 PEYROLLES**

**Facture eau de
consommation
2012
commune de PEYROLLES**

concernant:	article	n° rôle
Conso. Moyenne pour 120 m3	xx	xxx

(piscine)

nouvel index	ancien index
120,00	0,00

désignation	base m3	prix unitaire	montant
abonnement comp- teur		68,00	68,00
consommation eau	120,00	1,15	138,00
redevance pollution	120,00	0,220	26,40
raccordement			
Total à payer			232,40

Cette facture est payable avant le 31/01/2013

à la Trésorerie d'Anduze

Mairie de Peyrolles

n° de rôle	total à payer
xxx	232,40

Conso. Moyenne pour 120 m3

30124 PEYROLLES